

De l'emploi au chômage ou à l'inactivité: un parcours enchevêtré de situations non homogènes

par Adinda VANHEERSWYNGHELDS *

On le sait, les mises en œuvre des politiques d'emploi ont, au fil des années multiplié les statuts à tel point qu'il est de plus en plus ardu aujourd'hui de classer les personnes dans l'une ou l'autre catégorie (travailleur occupé, chômeur, inactif, personne en formation...) et que nous avons été amené à tenter des classifications que nous présentons dans les diagrammes qui suivent. Globalement, dans notre présentation, l'ensemble de la population est couverte, même si toutes les catégories ne sont pas quantifiées.

En règle générale, quand on parle de la situation de l'emploi, l'accent est généralement mis sur le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) et à chaque fois que des chiffres sont publiés, on examine quelles sont leurs évolutions et leurs spécificités régionales.

Toutefois, le nombre de personnes catégorisées comme CCI-DE ne représente qu'une part des personnes qui ont droit aux allocations de chômage après la perte d'un emploi, ou après la fin de leurs études. Contrairement à la politique avouée du présent gouvernement, qui consiste, à n'importe quel prix, soit à exclure les personnes du bénéfice des allocations de chômage, soit à les mettre à l'emploi sans aucune préoccupation du statut de ce dernier, il fût un temps où l'on a mis en place nombre de mesures (chômeurs âgés, dispenses diverses...) qui permettaient à la fois de diminuer le chiffre officiel du chômage (les seuls CCI-DE) tout en maintenant l'octroi des allocations¹ (même si dans certains cas leur montant était amputé) pour un nombre plus élevé de personnes. Les taux de chômage pouvaient dans ce cas parfois diminuer, alors que le nombre de chômeurs avec allocations était en croissance.

Parallèlement, les politiques d'emploi mises en place depuis la crise ont toutes été élaborées sur base de la sécurité sociale², qu'il s'agisse des nombreuses mesures de réductions de cotisations sociales, des compléments (allocations de garantie de revenu, interruption partielle des prestations...) ou des substitutions aux salaires momentanément non perçus (interruptions de carrières...) ou du système de prépension qui présente, comme c'est souvent le cas, la double caractéristique d'avoir été d'abord un puissant instrument de gestion «en douceur» des suppressions/diminutions d'emplois et de rencontrer dans un certain nombre de cas les aspirations des travailleurs.

Ainsi, dans nos tableaux de synthèse, nous voyons qu'au total (PRC non compris), plus d'un million de personnes perçoivent, à l'un ou l'autre titre des allocations à charge du budget de l'ONEm. Pour le pays, la part des CCI-DE représente 37%,

* Adinda VANHEERSWYNGHELDS, Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation - TEF (ULB).

mais on constate des variations régionales importantes: à Bruxelles, ils représentent près de 60% des bénéficiaires d'allocations, contre un peu moins de 50% en Wallonie et à peine un peu plus du quart en Flandre.

Les différences régionales des proportions de CCI-DE s'expliquent par le plus ou moins grand recours aux autres mesures. Bruxelles se caractérise par une utilisation plus de deux fois moins importante des mesures qui impliquent un *retrait partiel* de l'emploi que la Flandre; la Wallonie étant en situation intermédiaire.

De même, c'est au sein des bénéficiaires d'allocations de Flandre que l'on trouve la plus grande part de personnes en interruption de carrière, en dispenses sociale et familiale, en prépension, la Wallonie étant toujours en position intermédiaire suivie par Bruxelles.

Ces variations s'expliqueront tout autant par la composition sociologique des populations des trois régions, entre autres par l'importance du revenu du ménage (ménage étant entendu ici au sens statistique du terme c'est-à-dire une unité de consommation, donc un individu isolé constitue également un ménage), que par les incitants régionaux qui rendent attirantes certaines mesures ou encore, entre autres, par une conception peut-être différente de la place des femmes sur le marché du travail.

NOTES

1. N'oublions cependant pas que, non seulement l'introduction des diverses catégories de chômeurs (chefs de ménage, isolés et cohabitants) des diverses périodes d'indemnisation, de la suspension pour chômage anormalement prolongé, mais aussi la modification de la structure de composition de l'allocation de chômage furent autant de mesures qui ont fractionné et discriminé les chômeurs entre eux et ont permis malgré tout de priver des milliers de bénéficiaires de leurs allocations, alors que notre régime d'indemnisation reste – jusqu'à aujourd'hui tout le moins – illimité dans le temps.
2. N'apparaissent pas dans nos chiffres le nombre de personnes occupées dans le cadre des Programmes de Résorption du Chômage (ACS ex CST, TCT, PRIME...) qui sont gérés par les régions qui bénéficient d'un droit de tirage et qui les attribuent selon leurs propres critères. Ces emplois ou personnes sont comptabilisées dans les statistiques de l'ONSS.

NOTES CONCERNANT LES SCHÉMAS SUIVANTS (Situation au 30/06/2003, pp. 226 à 229)

1. Les données relatives aux travailleurs à temps partiel «involontaire» ne sont plus disponibles. Seule la catégorie des personnes qui perçoivent une allocation de garantie de revenus est encore comptabilisée.
2. Activa: remplace toute une série de mesures; avantage à l'embauche, allocation d'insertion, emplois services, allocations d'embauche. Principe: dispense de paiement de certaines allocations sociales en cas d'embauche d'un chômeur de longue durée à laquelle peut s'ajouter une «allocation de travail» qui sera déduite du salaire net. Les statistiques ne reprennent que les personnes pour lesquelles cette allocation est versée. Les emplois services (en extinction) et les contrats SINE sont comptabilisés dans Activa.
3. Activa jeunes: des allocations d'attente sont octroyées aux jeunes, qui n'y ont pas droit et qui n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pendant la durée d'une FPI éventuelle.
4. Ce groupe comprend, notamment, des chômeurs exclus temporairement, les personnes présentées par les CPAS, les chômeurs après un temps partiel volontaire,...

Sources: Stat Info (données sur les personnes physiques), Bulletin mensuel de l'ONEm, Regards sur le marché du travail (Ministère de l'Emploi et du Travail).



*Synthèse : Répartition des bénéficiaires d'allocations à charge de l'ONEM
selon le type d'allocation et la région*

	PAYS	%	BRUXELLES	%	WALLONIE	%	FLANDRE	%
Total des personnes avec allocations à charge de l'ONEM								
	1 091 229	100	104 083	100	400 181	100	586 962	100
Nombre de personnes occupées avec allocations à charge de l'ONEM								
Total	374 621	34,3	19 044	18,3	109 567	27,4	246 010	41,9
Nombre de personnes occupées en retrait avec allocations partielles ou totales à charge de l'ONEM								
	294 131	27,0	11 077	10,6	77 923	19,5	205 131	34,9
dont <i>Prépensions partielles</i>	1 111	0,1	58	0,1	279	0,1	774	0,1
<i>Chômeurs temporaires</i>	141 179	12,9	4 970	4,8	39 828	10,0	96 381	16,4
<i>Interruption de carrières partielles</i>	72 097	6,6	2 430	2,3	19 413	4,9	50 254	8,6
<i>Crédit temps partiel</i>	41 091	3,8	1 910	1,8	8 710	2,2	30 471	5,2
<i>Congé parental</i>	23 021	2,1	1 162	1,1	4 774	1,2	17 085	2,9
<i>Dispenses pour travail ALE</i>	15 632	1,4	547	0,5	4 919	1,2	10 166	1,7
Nombre de personnes occupées avec allocations partielles à charge de l'ONEM								
	80 490	7,4	7 967	7,7	31 644	7,9	40 879	7,0
dont <i>Temps partiel</i>	49 254	4,5	5 072	4,9	17 413	4,4	26 769	4,6
<i>Activation hors ALE</i>	31 236	2,9	2 895	2,8	14 231	3,6	14 110	2,4
Nombre de personnes non occupées avec allocations à charge de l'ONEM								
Total	716 608	65,7	85 039	81,7	290 614	72,6	340 952	58,1
Nombre de personnes non occupées en retrait avec allocations à charge de l'ONEM								
	309 597	28,4	23 540	22,6	94 971	23,7	191 083	32,6
dont <i>Chômeurs âgés</i>	148 144	13,6	15 617	15,0	47 215	11,8	85 312	14,5
<i>Pré-pensionnés</i>	107 859	9,9	4 620	4,4	31 004	7,7	72 235	12,3
<i>Dispenses sociales et familiales</i>	7 075	0,6	197	0,2	1 145	0,3	5 733	1,0
<i>Chômeurs en formation</i>	14 536	1,3	968	0,9	5 389	1,3	8 179	1,4
<i>Autres dispenses</i>	10 286	0,9	684	0,7	4 544	1,1	5 058	0,9
<i>Interruption de carrière</i>	8 725	0,8	515	0,5	2 615	0,7	5 592	1,0
<i>Crédit temps temps plein</i>	12 972	1,2	939	0,9	3 059	0,8	8 974	1,5
Chômeurs complets indemnisés								
	407 011	37,3	61 499	59,1	195 643	48,9	149 869	25,5
Nombre de personnes avec allocation partielle								
	358 989	32,9	18 497	17,8	104 648	26,2	235 844	40,2
Nombre de personnes avec allocation totale								
	732 240	67,1	85 586	82,2	295 533	73,8	351 118	59,8

Source: Stat Info (données sur les personnes physiques), Chiffres au 30/06/2001.

Les pourcentages sont calculés sur base du nombre total de personnes percevant des allocations.



Situation au 30.06.2003: PAYS

Occupé

Non occupé

Non concerné par une mesure de retrait

Entité 1 a.1

Non concerné par une mesure de retrait Entité 4 a.4

(Pour mémoire: étudiants, personnes au foyer, retraités)

Statut non transitionnel

TOTAL	
Salarisés	3 542 698
Indépendants	654 661
Total général (moyenne annuelle 2001)	4 197 359
<i>Détail par sexe non disponible</i>	

Concerné par une mesure de retrait

HOMMES	FEMMES
Préretraites partielles	230
Chômeurs temporaires	29 535

b.1

Temps partiel avec allocation de garantie de revenus (1)

HOMMES	FEMMES
11 391	37 863

b.2
HOMMES
FEMMES

Dispenses de contrôle pour activité ALE	1 651	13 981
Interruptions de carrière partielles	13 050	59 047
Crédit temps partiel	17 894	23 197
Congé parental	3 173	19 848

Concerné par une mesure de retrait

HOMMES	FEMMES
Transition profess.	3 390
Activa (2)	14 489
Activa jeunes form. (3)	28

Non concerné par une mesure de retrait

Entité 2 a.2

Non concerné par une mesure de retrait Entité 3 a.3

Concerné par une mesure de retrait

HOMMES	FEMMES	
Chômeurs âgés	79 193	68 951
Préretraites complètes	93 093	14 766

b.4

b.3

HOMMES	FEMMES	
Dispenses sociales et familiales	166	6 909
Chôm. en formation profess.	8 999	5 537
Autres dispenses	4 387	5 899
Interruptions de carrière	1 335	7 390
Crédit temps temps plein	3 465	9 507

Concerné par une mesure de retrait

Demandeurs d'emploi inoccupés
dont :

HOMMES	FEMMES	
CCI	188 996	218 015
Jeunes en période d'attente	13 950	12 104
Autres inscrits obligatoires (4)	14 506	20 460

Statut transitionnel



Non occupé

Situation au 30.06.2003: BRUXELLES

Occupé

Non concerné par une mesure de retrait		Entité 1 a.1		Entité 4 a.4																																								
Non concerné par une mesure de retrait		Entité 2 a.2		Entité 3 a.3																																								
Chiffres régionaux non disponibles				<p>Concerné par une mesure de retrait</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chômeurs âgés</td> <td>9 057</td> <td>6 560</td> </tr> <tr> <td>Prétraitements complètes</td> <td>3 376</td> <td>1 244</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES	Chômeurs âgés	9 057	6 560	Prétraitements complètes	3 376	1 244																														
	HOMMES	FEMMES																																										
Chômeurs âgés	9 057	6 560																																										
Prétraitements complètes	3 376	1 244																																										
		<p>b.1</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prétraitements partiels</td> <td>30</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Chômeurs temporaires</td> <td>3 832</td> <td>1 138</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES	Prétraitements partiels	30	28	Chômeurs temporaires	3 832	1 138																																
	HOMMES	FEMMES																																										
Prétraitements partiels	30	28																																										
Chômeurs temporaires	3 832	1 138																																										
<p>Temps partiel avec allocation de garantie de revenus (1)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>2 196</td> <td>2 876</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES		2 196	2 876	<p>b.2</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dispenses de contrôle pour activité ALE</td> <td>226</td> <td>321</td> </tr> <tr> <td>Interruptions de carrière partielles</td> <td>415</td> <td>2 015</td> </tr> <tr> <td>Crédit temps partiel</td> <td>726</td> <td>1 184</td> </tr> <tr> <td>Congé parental</td> <td>110</td> <td>1 052</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES	Dispenses de contrôle pour activité ALE	226	321	Interruptions de carrière partielles	415	2 015	Crédit temps partiel	726	1 184	Congé parental	110	1 052	<p>b.3</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dispenses sociales et familiales</td> <td>3</td> <td>194</td> </tr> <tr> <td>Chôm. en formation profess.</td> <td>524</td> <td>444</td> </tr> <tr> <td>Autres dispenses</td> <td>262</td> <td>422</td> </tr> <tr> <td>Interruptions de carrière</td> <td>125</td> <td>390</td> </tr> <tr> <td>Crédit temps temps plein</td> <td>296</td> <td>643</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES	Dispenses sociales et familiales	3	194	Chôm. en formation profess.	524	444	Autres dispenses	262	422	Interruptions de carrière	125	390	Crédit temps temps plein	296	643
	HOMMES	FEMMES																																										
	2 196	2 876																																										
	HOMMES	FEMMES																																										
Dispenses de contrôle pour activité ALE	226	321																																										
Interruptions de carrière partielles	415	2 015																																										
Crédit temps partiel	726	1 184																																										
Congé parental	110	1 052																																										
	HOMMES	FEMMES																																										
Dispenses sociales et familiales	3	194																																										
Chôm. en formation profess.	524	444																																										
Autres dispenses	262	422																																										
Interruptions de carrière	125	390																																										
Crédit temps temps plein	296	643																																										
<p>Transition profess. Activa (2)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>220</td> <td>260</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 264</td> <td>1 149</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES		220	260		1 264	1 149	<p>Demandeurs d'emploi inoccupés dont :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CCI</td> <td>31 474</td> <td>30 025</td> </tr> <tr> <td>Jeunes en période d'attente</td> <td>2 350</td> <td>2 032</td> </tr> <tr> <td>Autres inscrits obligatoires (4)</td> <td>2 391</td> <td>3 180</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES	CCI	31 474	30 025	Jeunes en période d'attente	2 350	2 032	Autres inscrits obligatoires (4)	2 391	3 180	<p>Concerné par une mesure de retrait</p>																			
	HOMMES	FEMMES																																										
	220	260																																										
	1 264	1 149																																										
	HOMMES	FEMMES																																										
CCI	31 474	30 025																																										
Jeunes en période d'attente	2 350	2 032																																										
Autres inscrits obligatoires (4)	2 391	3 180																																										
<p>Activa jeunes form. (3)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>HOMMES</th> <th>FEMMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>0</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>			HOMMES	FEMMES		0	2	<p>Concerné par une mesure de retrait</p>																																				
	HOMMES	FEMMES																																										
	0	2																																										
<p>Non concerné par une mesure de retrait</p>		<p>Entité 2 a.2</p>		<p>Entité 3 a.3</p>																																								

Statut non transitionnel

Statut transitionnel

Non concerné par une mesure de retrait

Entité 1 a.1

Non concerné par une mesure de retrait Entité 4 a.4

(Pour mémoire: étudiants, personnes au foyer, retraités)

Statut non transitionnel

Chiffres régionaux non disponibles

Concerné par une mesure de retrait

	HOMMES	FEMMES
Préretraites partielles	213	66
Chômeurs temporaires	35 516	4 312

b.1

Concerné par une mesure de retrait

	HOMMES	FEMMES
Chômeurs âgés	27 301	19 914
Préretraites complètes	26 677	4 327

b.4

Temps partiel
avec allocation de garantie de revenus (1)

HOMMES	FEMMES
4 460	12 953

b.2

HOMMES	FEMMES	
Dispenses de contrôle pour activité ALE	604	4 315
Interruptions de carrière partielles	2 835	16 578
Crédit temps partiel	3 238	5 472
Congé parental	450	4 324

Concerné par une mesure de retrait

HOMMES	FEMMES	
Transition profess.	1 554	1 696
Activa (2)	4 913	6 068
Activa jeunes form. (3)	0	0

Non concerné par une mesure de retrait

Entité 2 a.2

Non concerné par une mesure de retrait Entité 3 a.3

Statut transitionnel

Concerné par une mesure de retrait

Demandeurs d'emploi inoccupés
dont :

	HOMMES	FEMMES
CCI	89 659	105 984
Jeunes en période d'attente	4 751	4 327
Autres inscrits obligatoires (4)	5 547	6 562





Non occupé

Situation au 30.06.2003: **FLANDRE**

Occupé

Non concerné par une mesure de retrait		Entité 1 a.1		Entité 4 a.4	
Non concerné par une mesure de retrait		Entité 2 a.2		Entité 3 a.3	
Chiffres régionaux non disponibles				(Pour mémoire: étudiants, personnes au foyer, retraités)	
Concerné par une mesure de retrait HOMMES FEMMES Prêtraires partielles 638 136 Chômeurs temporaires 72 296 24 085		Concerné par une mesure de retrait HOMMES FEMMES Dispenses de contrôle pour activité ALE 821 9 345 Interruptions de carrière partielles 9 800 40 454 Crédit temps partiel 13 930 16 541 Congé parental 2 613 14 472		Concerné par une mesure de retrait HOMMES FEMMES Chômeurs âgés 42 835 42 477 Prêtraires complètes 63 040 9 195	
Statut non transitionnel Temps partiel avec allocation de garantie de revenus (1) HOMMES FEMMES 4 735 22 034		Statut transitionnel Transition profess. 599 1 434 Activa (2) 4 750 7 272 Activa jeunes form. (3) 29 26		Concerné par une mesure de retrait Demandeurs d'emploi inoccupés dont : HOMMES FEMMES CCI 67 863 82 006 Jeunes en période d'attente 6 849 5 745 Autres inscrits obligatoires (4) 8 101 8 447	
Non concerné par une mesure de retrait		Non concerné par une mesure de retrait		Non concerné par une mesure de retrait	

Statut non transitionnel

Statut transitionnel